

**MAIRIE DE VALMEINIER**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015**

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	11
Nombres de votants	11

L'an deux mille quinze, le lundi 14 septembre à 19H, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : BAUDIN Philippe, ALBRIEUX Alexandre, EXCOFFIER Bernard, GORIN Isabelle, BAUDIN Alexandra, DESMOUGIN Romary, BAUDIN Pascal, EXCOFFIER Philippe, TALLIA Éric, ICHARD Sylvain, FAUGERAS Marie Paule.

Date de convocation : 04/09/2015.

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

### I – SEMVAL

#### **A) Dossier UTN la Sandonière**

La commune a décidé de réaliser un dossier de demande d'autorisation au titre des Unités touristiques nouvelles pour l'extension de son domaine skiable dans le secteur d'altitude de la Sandonière.

Ce projet d'aménagement est présenté par Monsieur Anthony VACHERAND, directeur de la SEMVAL.

Ce projet figurait déjà dans le Plan Pluriannuel de Développement Touristique initial de la station et porte sur la réalisation d'un télésiège d'une longueur de 1350 mètres, pour un dénivelé de 480 mètres ainsi que sur la création de 17 hectares de surface d'aménagement de pistes de ski.

*Approuvé à la majorité des membres présents (9 pour – 2 abstentions).*

#### **B) Rapport annuel au concédant saison 2014-2015**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel au concédant remis par la SEMVAL.

Nous constatons un chiffre d'affaire en baisse par rapport à l'année précédente.

La saison 2014/2015 se caractérise par un manque d'enneigement naturel en début de saison.

Le nombre de passages par journée skieur est de 7.96 contre 8.00 l'année dernière.

Il sera demandé à la SEMVAL d'y faire figurer le nombre de passages piétons.

*Approuvé à l'unanimité*

#### **C) Délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable**

Monsieur le Maire présente le rapport préparatoire à la délégation de service public qui indique les prestations qui seront demandées au futur délégataire.

Il propose ensuite de procéder à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public qui sera appelée à formuler un avis sur les candidatures puis les offres reçues dans le cadre de la procédure de délégation de service public :

- Président de droit de la Commission : Philippe Baudin, Maire
- Membres titulaires: Isabelle GORIN - Philippe EXCOFFIER - Romary DESMOUGIN
- Membres suppléants : Marie Paule FAUGERAS - Alexandra BAUDIN - Sylvain ICHARD

*Approuvé à la majorité des membres présents (10 pour – 1 abstention).*

## II – AFFAIRES FONCIERES

### **A) Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée C1458 appartenant à Madame DUSSOLIER Jeanne**

Achat de la parcelle C 1458, située au lieu-dit Granges Bernard, appartenant à Madame DUSSOLIER Jeanne pour un montant de 3 330 €.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune.

*Approuvé à la majorité des membres présents (10 pour – 1 abstention).*

### **B) Echange entre la commune et Monsieur Christian NORAZ**

Monsieur Christian NORAZ s'engage à céder à la Commune la parcelle cadastrée C1460, située au lieu-dit Pré Bochet.

En contrepartie, la Commune, s'engage à céder à Monsieur Christian NORAZ la parcelle cadastrée B 2 350 située au lieu-dit Pré du Four.

Cet échange sera réalisé sans soulte.

Les frais d'acte seront pris en charge pour moitié par la Commune et Monsieur Christian NORAZ.

*Approuvé à la majorité des membres présents (10 pour – 1 abstention).*

## III – CHALET MONTAGNE DE L'ARMERA

### **A) Prolongation du bail avec l'Association Savoyarde des Classes de Découverte**

Monsieur le Maire rappelle que le bail commercial consenti à l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes pour la gestion du chalet montagne de l'Arméra était d'une durée de 1 an à compter du 15 septembre 2014.

Il propose de prolonger ce bail jusqu'au 2 novembre 2015, date de signature de l'acte authentique de vente de ce bâtiment.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **B) Vente du Chalet Montagne l'Arméra**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (actuellement gestionnaire du Chalet Montagne l'Arméra) souhaite se porter acquéreur desdits locaux pour un montant global de 420 000 € ainsi réparti :

. les murs pour un montant de 370 000 €

. le mobilier pour un montant de 50 000 €.

*Approuvé à l'unanimité.*

## VI – DECISION MODIFICATIVE N°1 – M14

Alexandre Albrieux, adjoint en charge des finances, présente la décision modification budgétaire ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	-	+	-	+
<b>Fonctionnement</b>				
D 61882 secours hélico	864.00			
<b>TOTAL D 011 charges à caractère générale</b>	<b>864.00</b>			
D 73925: Fonds péréquation		864.00		
<b>TOTAL D 014 Atténuation produits</b>		<b>864.00</b>		
D 022 : Dépenses imprévues fonct	3 000.00			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues fonct</b>	<b>3 000.00</b>			
D 6682 : idem réaménagement prêt		14 208.84		
<b>TOTAL D 043 : Op. ordre entre section</b>		<b>14 208.84</b>		
D 6541 : créances admises en non valeur		3 000.00		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>3 000.00</b>		
R 796 : Transfert charges financières				14 208.84
<b>TOTAL R 043 : Op ordre entre section</b>				<b>14 208.84</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 864.00</b>	<b>18 072.84</b>		<b>14208.84</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>14 208.84</b>		<b>14 208.84</b>

*Approuvé à l'unanimité.*

## V- DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME EN CATEGORIE 3

Alexandra Baudin, conseillère municipale déléguée au tourisme donne lecture au Conseil Municipal du dossier de demande de classement de l'Office du Tourisme en catégorie 3. Celui-ci sera adressé aux services chargés de son instruction.

*Approuvé à l'unanimité.*

## VI – SYNDICAT PAYS DE MAURIENNE : CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par le Syndicat de Pays de Maurienne, relative à l'accompagnement dans les transports scolaires.

Cette convention rappelle les missions des différents acteurs du transport scolaire.

Elle est applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 jusqu'au 10 juillet 2024.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **VII – PERSONNEL COMMUNAL**

### **A) Modification du tableau des emplois communaux**

Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, de deux postes d'adjoints techniques 1<sup>ère</sup> classe, d'un poste de policier municipal.

Fermeture de deux postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe.

*Approuvé à la majorité des membres présents (9 pour – 2 abstentions).*

### **B) Ouverture des postes saisonniers**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'embaucher du personnel cet hiver, pour :

- . assurer le bon fonctionnement des services techniques
- . assurer les missions d'aide au stationnement.

Il propose ainsi de recruter les agents suivants :

A temps complet du 14 décembre 2014 au 17 avril 2015 :

3 agents techniques polyvalents au grade d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon (IB 330, IM 316).

Ces agents assureront diverses missions, telles que notamment celles de déneigement des routes et chemins, ramassage des ordures ménagères, entretien de locaux publics et toutes autres missions confiées par le chef de service.

Les samedis des vacances scolaires : une dizaine de vacataires au tarif de 150 € brut pour 8h pour assurer l'accueil et l'aide au stationnement.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **VIII - ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Des personnes qui ont bénéficié de secours sur piste lors des saisons d'hiver 2010 – 2011 – 2012 n'ont pas réglé ces derniers, pour un montant global de 3 860.50 €.

Les poursuites et recherches à l'encontre de ces débiteurs se sont révélées infructueuses.

Par conséquent, les titres correspondants sont irrécouvrables ; il convient d'en demander l'admission en non-valeur.

Les crédits sont prévus au compte 6541 du budget de la Commune.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **IX– COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **A) Commission scolaire – Présenté par Isabelle Gorin**

La rentrée scolaire s'est bien passée.

Il y a cette année 28 enfants à l'école. Nous attendons 4 saisonniers.

## X – QUESTIONS DIVERSES

### **A) Subvention aménagement parking Granges Bernard**

Alexandre Albrieux rappelle au Conseil Municipal la réalisation d'un parking à Grange Bernard ainsi que la demande de subvention afférente, faite auprès des services départementaux, au titre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes).

Il précise qu'en raison du grand nombre de dossiers en attente de financement sur les lignes budgétaires du FDEC et des intempéries du mois de mai dernier, la Commission permanente du Conseil Départemental, lors de la session n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2015.

Il propose de maintenir cette demande de subvention pour la prochaine session budgétaire.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **B) Dénomination Valmeinier**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de redéfinir l'appellation Valmeinier et de mettre en œuvre la signalisation appropriée.

Après une réflexion commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de nommer et d'utiliser usuellement les appellations suivantes :

Valmeinier 1500 devient Valmeinier Villages

Dénomination unique pour la station : Valmeinier 1800

*Approuvé à l'unanimité.*

### **C) Convention de création d'un cheminement piéton**

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention avec le Syndicat de la copropriété le Chalet.

Celle-ci est relative à la création d'un cheminement piéton sur la rampe existante, contigüe à la copropriété le Chalet afin de faciliter et sécuriser l'accès au front de neige.

Elle est conclue pour une durée de 10 ans.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **D) Convention pour la mise en place des Temps d'Activités Péri éducatives**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention relative à la mise en place des TAP, signée avec la communauté de commune Maurienne Galibier.

Cette convention a été conclue du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 4 juillet 2015. Il convient de la renouveler pour une nouvelle période.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **E) Motion sur la situation budgétaire des communes et intercommunalités du fait de la réduction des dotations de l'Etat.**

Dans le cadre du Plan d'économie de 50 milliards d'euros lancé par l'Etat sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont appelées à diminuer de 30 % d'ici 2017.

Déjà en 2014, cette réduction de dotation a représenté pour les communes et intercommunalités, au niveau national, 840 M€ dont 7,7 M€ pour la Savoie, auxquels s'ajoutent les 13,2 M€ que les intercommunalités savoyardes ont versé dans un fond national de péréquation dont aucun territoire de notre département n'est bénéficiaire.

Cet effort a représenté globalement en 2014 un montant de 37,62 € par habitant en Savoie, alors que l'impact moyen au niveau national n'est que de 12,07 € et s'accroîtra encore dans les années à venir.

*Approuvé à l'unanimité.*

**F) Convention pour le nettoyage des locaux de l'école et le Maison de Valmeinier.**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention avec l'entreprise DIA NETTOYAGE L73, relative à l'entretien des locaux de l'école (année scolaire 2015-2016), ainsi que du nettoyage de la Maison de Valmeinier en saison d'hiver 2015-2016 et d'été 2016.

*Approuvé à l'unanimité.*

**G) Demande d'octroi d'une période supplémentaire et de prorogation de dépôt pour l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi du 11/02/2005 portant obligation pour les propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) de les rendre accessibles à toute forme de handicap avant le 01/01/2015.

L'ordonnance du 26/09/2014 et ses textes d'application crée un nouveau dispositif avec de nouveaux délais : l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Un Ad'AP est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité des ERP dans un délai limité et avec une programmation des travaux et des financements.

L'arrêté du 27/04/2015 est relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes triennales supplémentaires (Art.5-II-4) et à la demande de prorogation des délais de dépôt (Art.1-IV).et d'exécution pour les Ad'AP.

L'Ad'AP doit être déposé en Préfecture avant le 27/09/2015, sauf demande de dérogation pour cause, entre autres, de difficultés techniques avec un délai supplémentaire de 12 mois maximum.

*Approuvé à l'unanimité*

**XI – INFORMATIONS DIVERSES**

**- Donation terrains par un particulier**

Se renseigner pour établir un acte administratif.

**- Elections Régionales : 6 et 13 décembre 2015**

**- Semaine bleue : du 14 au 18 octobre 2015**

Dans le cadre de la semaine bleue, le CCAS organise le jeudi 8 octobre de 15h à 16h30 un après-midi musical participatif accompagné par un accordéoniste. Les enfants inscrits aux TAP ce jour seront invités à participer à ce temps d'échange intergénérationnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.